



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

BREVET D'INITIATION A LA MER & CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT D'INITIATION A LA MER SESSION 2024

Références : Décret n° 2020-1158 du 21 septembre 2020 relatif aux formations d'initiation à la mer et la Note de service du 29-11-2023.

Les épreuves se dérouleront :

- ✚ BIMer le Mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 16h00
- ✚ CAEIMer le vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 17h00

Les inscriptions se dérouleront du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024.

Les épreuves écrites s'effectuent sous forme de questionnaires à choix unique et/ou multiple (QCU et/ou QCM).

LE BREVET D'INITIATION A LA MER (BIMer) :

1-Durée totale de l'épreuve obligatoire : 2 heures.

Les sujets de l'épreuve obligatoire sont académiques.

L'épreuve est sous forme de QCU en ligne sous 6 thématiques.

- Description, construction
- Flottabilité/stabilité/sécurité
- Mer et météo
- Navigation/réglementation/sécurité
- Espaces maritimes/milieu marin et enjeux associés
- Anglais.

Conditions d'inscriptions :

LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT D'INITIATION A LA MER (CAEIMer) :

Durée totale de l'épreuve écrite d'admissibilité : 2 heures

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité est national. Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission se compose de deux parties :

- ✚ 1^{ère} partie : (60 minutes de préparation et 30 minutes d'exposé) présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation à la mer à partir d'un sujet proposé par le jury. Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels ;
- ✚ 2^{ème} partie (durée 30 minutes) : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles.

Cet examen est organisé à l'attention des candidats ayant suivi une formation dans le domaine d'initiation aux activités de la mer.

2 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en trois étapes sur le site internet de l'académie de Mayotte avec le lien suivant :

[Formulaire d'inscription en ligne](#)

- La création et l'activation d'un compte utilisateur
- L'inscription
- La confirmation d'inscription

POUR LES CANDIDATS SCOLAIRES

Les inscriptions des candidats seront enregistrées par les établissements via le portail ARENA :

- cliquer sur - accès au portail, puis dans la rubrique -examens et concours, gestion des candidats (CYCLADES).

Les identifiants de connexion sont les identifiants de messagerie académique du chef d'établissement.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter par courriel, à l'adresse suivante : dec@ac-mayotte.fr ou par téléphone : 0269618983

Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation à la mer.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en point entiers.

Sont déclarés admis les candidats admissibles qui ont obtenu une note au moins égale à 10 à chacune des deux parties de l'épreuve orale d'admission

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire.

Conditions d'inscriptions :

Cet examen est ouvert aux adultes ou professeurs souhaitant participer à un enseignement dans le domaine d'initiation aux activités de la mer.

3 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en trois étapes sur le site internet de l'académie de Mayotte avec le lien suivant :

[Formulaire d'inscription en ligne](#)

- La création et l'activation d'un compte utilisateur
- L'inscription
- La confirmation d'inscription

Gestionnaire : Monsieur HOUMADI Ahmed

Téléphone : 0269618983

Courriel : dec@ac-mayotte.fr

Les confirmations sont à retourner à la Division des Examens et Concours au plus tard le 13 mars 2024